

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
 La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
 Tél. 05 55 67 62 47

Liste des délibérations examinées par le Comité syndical du 05 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, à 14 heures 30, le comité syndical BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Alain BUJADOUX, Président.**

Date de convocation : 27 mai 2023

Présents : Alain BUJADOUX, Jean-Pierre BONNAUD, Michèle ALOUCHY, Jean-Jacques BIGOURET

Absents :

Secrétaire de séance : Michèle ALOUCHY

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
1	8/2023	Subvention conseil départemental pour investissement mobilier et informatique	4	0	0
Sens du vote		Après en avoir délibéré, le comité syndical :			
		<ul style="list-style-type: none"> - SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental, pour un montant de 15 000.00 €. - APPROUVE le plan de financement suivant : 			
		Objet	Dépenses HT	Recettes	
		Achat mobilier et informatique	32 169.82 €		
		Conseil Départemental - 47 %		15 000.00 €	
		DETR - 33 %		10 735.82 €	
		Autofinancement - 20%		6 434.00 €	
		Total	32 169.82 €	32 169.82 €	
		<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE son inscription au budget en section d'investissement - AUTORISE le Président à signer toutes pièces à intervenir 			

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
2	9/2023	Signature convention de mise à disposition des locaux et équipements	4	0	0
Sens du vote		<p>Après en avoir délibéré, le comité syndical :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE la mise à disposition à l'association « Médecins Solidaires » de locaux et d'équipements, appartenant au syndicat, afin d'assurer une présence médicale continue, et ce, jusqu'à l'arrivée d'au moins deux médecins généralistes permanents qui exerceront en tant que praticien salarié ou libéral, dans le bâtiment. - AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition et toutes pièces à intervenir. 			

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
3	10/2023	Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	4	0	0
Sens du vote		<p>Sur le rapport de M. le Président et après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE d'autoriser M. le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique précité pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois. <p>Les contrats pourront être conclus pour toute catégorie hiérarchique, A, B ou C selon les besoins du service appréciés par l'autorité territoriale.</p> <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget.</p> <p>L'autorité territoriale sera chargée de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération, par référence à un indice situé dans la grille indiciaire du grade de l'emploi occupé, selon les fonctions exercées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.</p>			

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote																									
			P	C	Abs																							
4	11/2023	Décision Modificative au budget 2023	4	0	0																							
Sens du vote		<p>Suite au projet de recrutement d'un agent pour effectuer le ménage du centre de santé, il est proposé au comité syndical d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4">Fonctionnement</th> </tr> <tr> <th colspan="4">Dépenses</th> </tr> <tr> <th>Chap.</th> <th>Compte</th> <th>Intitulé</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>011</td> <td>611</td> <td>Prestations de services</td> <td>- 5 200.00 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">012</td> <td>6413</td> <td>Personnels non titulaires</td> <td>+ 4 000.00 €</td> </tr> <tr> <td>6450</td> <td>Charges</td> <td>+ 1 200.00 €</td> </tr> </tbody> </table>				Fonctionnement				Dépenses				Chap.	Compte	Intitulé	Montant	011	611	Prestations de services	- 5 200.00 €	012	6413	Personnels non titulaires	+ 4 000.00 €	6450	Charges	+ 1 200.00 €
Fonctionnement																												
Dépenses																												
Chap.	Compte	Intitulé	Montant																									
011	611	Prestations de services	- 5 200.00 €																									
012	6413	Personnels non titulaires	+ 4 000.00 €																									
	6450	Charges	+ 1 200.00 €																									

	<p>Après en avoir délibéré, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">- ACCEPTE les transferts de crédits ci-dessus</p>
--	--

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
5	12/2023	Renouvellement ligne de trésorerie	4	0	0
Sens du vote		<p>Après en avoir délibéré, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">- ACCEPTE le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 50 000 €</p>			

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 15h30

Le Maire,

Alain BUJADOUX